

*Questions orales***LES AFFAIRES INDIENNES****LES RECOURS DES CRÉANCIERS EN CAS DE NON
REMBOURSEMENT**

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord. D'après un haut fonctionnaire du ministère, les bandes indiennes d'un bout à l'autre du Canada devaient à des banques, détaillants et fournisseurs plus de 35 millions de dollars à la fin de mars 1981. Ces données découlent de la vérification des états financiers des bandes. Le ministère a cependant décidé d'abandonner l'affaire en raison de son ampleur. Il estime actuellement que la dette s'élève à près de 100 millions de dollars. Quels sont les recours d'un créancier lorsqu'une bande indienne refuse de rembourser un emprunt ou une dette? Quelle responsabilité le ministre a-t-il devant ces créanciers?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, c'est une question qui revêt surtout un caractère juridique. Je dois cependant préciser que bon nombre de fournisseurs dans les localités voisines des réserves indiennes savent que les Indiens des réserves sont assez démunis sur le plan financier. Ils acceptent de leur vendre des biens en pleine connaissance de cause. Ils sont donc en partie responsables s'ils font crédit dans de pareilles circonstances.

Puisque le député ou ses collègues de l'opposition officielle ont si souvent prétendu à la Chambre qu'il fallait rompre les liens de dépendance des Indiens et mettre fin au paternalisme à leur égard, il serait certainement contraire à ces principes de conseiller au ministre d'intervenir auprès des Indiens pour leur dire où acheter et comment le faire.

M. Greenaway: Ce n'était pas mon intention. Je voulais informer le ministre que selon ses fonctionnaires, ce problème nuit gravement à la crédibilité du gouvernement. Un grand nombre de fournisseurs, de banquiers et de détaillants attribuent une part de responsabilité au ministère et c'est pourquoi j'ai voulu soulever la question à la Chambre aujourd'hui.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, le ministre va-t-il demander qu'on effectue une enquête sur ce problème et va-t-il en communiquer les résultats à la Chambre?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, chaque fois qu'un conseil de bande se sert de fonds à des fins non prévues dans l'accord de financement passé avec le ministère, nous étudions le problème, nous intervenons et nous envoyons des vérificateurs pour faire le point et appliquer, dans la mesure du possible, les correctifs qui s'imposent. C'est ce que nous continuerons à faire, mais je veux simplement faire remarquer que le

député cache mal son intention. Si je comprends bien, il voudrait que le ministère intervienne davantage, ce qui n'est pas sans aller à l'encontre des principes énoncés par son parti.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES**LE RECRUTEMENT DES MEMBRES DU PARTI LIBÉRAL**

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, c'est au premier ministre que s'adresse ma question. Le premier ministre et le gouvernement approuvent-ils qu'un parti politique se serve d'un juge de tribunal de la citoyenneté comme d'un instrument pour recruter de nouveaux membres?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): De par sa forme, la question est hypothétique, madame le Président.

M. McDermid: Je pourrais peut-être démontrer au premier ministre qu'elle n'a rien d'hypothétique.

LE MANUEL MULTICULTUREL DE RECRUTEMENT

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, le premier ministre pourrait-il expliquer pourquoi le manuel multiculturel de recrutement du Parti libéral du Canada, qui a été rédigé par le ministre d'État chargé du Multiculturalisme, conseille, au chapitre qui traite des nouvelles initiatives de recrutement, de faire organiser une réunion par une association libérale locale sous le couvert d'une séance d'information pour immigrants avec la participation d'un juge de la citoyenneté et d'en profiter pour recruter de nouveaux membres du parti libéral? Approuve-t-il cette exploitation flagrante des juges des tribunaux de la citoyenneté?

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, il faudrait que je prenne connaissance du document même. Si le député veut se montrer patient, je vais vérifier.

* * *

LES ARMEMENTS**LA MISE À L'ESSAI DES MISSILES CRUISE—L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN**

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a récemment déclaré que les États-Unis et le Canada avaient conclu ou approuvé provisoirement un accord cadre. En l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le premier ministre pourrait-il nous communiquer les détails de cet accord-cadre, et notamment ses dispositions, le cas échéant, concernant les missiles Cruise, et nous dire quand il prévoit que l'accord sera conclu définitivement?